

JACOB Arthur Jules

Etat-Civil :

Né le 27 septembre 1896 à Angles sur l'Anglin.

Parents : **Jules Auguste JACOB**, sabotier et **Marie Louise Eulalie FRANÇOIS**.

Marié avec **Colette Lucienne JEANDEAU** à Paris 8^{ème}.

Au recensement de 1911, domestique, habite à la Moralière chez **François** et **Marie NEUVY**.

Décédé le 7 septembre 1961 à Villejuif (94)

Fratricie :

Registre Matricule :

Arthur Jules JACOB est de la classe 1916 et porte le numéro matricule 202 au bureau de recrutement du Blanc
Profession de maitre d'hôtel et résidant à Angles sur l'Anglin

Détail des services et mutations diverses :

Incorporé le 10 avril 1915, arrivé au corps et soldat de 2^{ème} classe le 11 avril 1915

Dirigé sur le 63^{ème} Régiment d'Infanterie.

Réformé N°2 par la commission de réforme de Guéret du 14 juin 1916 pour « Tuberculose pulmonaire »

Rayé des contrôles le 15 juin 1916.

Réformé N°2 maintenue par la commission de réforme du Blanc du 16 septembre 1916.

Ses différentes campagnes : Contre l'Allemagne

A l'intérieur : Du 11 avril 1915 au 15 juin 1916

Commission de réforme et tuberculose pulmonaire

Les 2 catégories de réformés :

Il existe deux catégories de réformés : les numéros 1 et 2.

- Les militaires ayant contracté la maladie en service commandé bénéficient de la « réforme n° 1 » avec pension.
- Les militaires dont la maladie était antérieure à l'incorporation sont « réformés n° 2 » sans pension.

L'injustice est manifeste ; pourquoi les avoir incorporés, s'ils étaient tuberculeux, et pourquoi ne pas reconnaître l'aggravation du mal en service commandé ?

Mais l'injustice est plus subtile ...

- Si vous avez contracté la maladie en service de façon absolument indiscutable, mais si vous acceptez la réforme « 2 » (cad la réforme « sans pension »), vous pouvez rentrer chez vous tout de suite, mais sans pension
Si par contre vous revendiquez à juste titre la réforme « 1 » cad « avec la pension », vous n'êtes pas sorti de l'auberge ... La Commission de Réforme doit enquêter « au pays » pour vérifier si la maladie n'existait pas « avant » d'être incorporé... et ça peut durer ... très longtemps ... et pendant ce temps vous êtes dans une formation sanitaire assez proche de l'enfer sur terre Et vous pouvez très bien y mourir avant d'être réformé.

La fondation des hôpitaux spécialisés et sanatorium :

À partir de 1916 sont enfin créés des centres sanitaires spécialisés pour les tuberculeux.

La création de ces hôpitaux poursuit plusieurs buts :

- Héberger durant l'attente de la décision du Conseil de Réforme des malades dont personne ne veut et qui sont des bombes bactériologiques.
- Donner à ces malades à défaut de soins médicaux bien efficaces, une éducation à la santé pour qu'ils réduisent leur contagiosité.

| 1918 | | 1928 | |
|--------------------|--------|--------------------|-----------|
| DISPENSAIRES | : 70 | DISPENSAIRES | : 641 |
| INFIRMIÈRES VISIT. | : 65 | INFIRMIÈRES VISIT. | : 1500 |
| NB. DE CONSULTANTS | : 9212 | NB. DE CONSULTANTS | : 300.000 |

LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX DÉVELOPPE CHAQUE JOUR CES RÉSULTATS

L'acceptation des sanatoriums par les civils ...

Les mots « tuberculose » et « sanatorium » ont été bannis de la désignation de ces établissements afin de ne pas effaroucher le public. Pourtant, lorsqu'il s'agit de procéder à l'achat ou à la location des locaux, les propriétaires et les riverains, effrayés par la perspective d'une promiscuité empoisonnée, oublient toute ferveur patriotique et se dérobent.

En définitive, ne restent sur le marché que les locaux délabrés ou insalubres